

Annexe A:

Territoire et équipements du SIREDOM 2018



ANNEXE B

HORAIRES ECO CENTRES AU 1 janvier 2020

Eco-centre	Adresse	Jours et horaires d'ouverture Du 15/10 au 31/03 Fermeture à 18h du 01/04 au 14/10	Jours de fermeture
AMPONVILLE	Chemin de Jacquville à la chapelle-la reine	Ma Je Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Lundi et Mercredi
ATHIS MONS	37 quai de l'Industrie	Lu Me Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Mardi et jeudi
BALLANCOURT SUR ESSONNE	Lieu dit La Vallée	Du Lu au Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	-
CORBEIL ESSONNES	14 rue Emile Zola	Du Ma au Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Lundi
EGLY	Rue des meuniers/Lieu dit villelouvre	Du Ma au Je : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Lundi et Vendredi
EPINAY SUR ORGE	Rue de la Croix Ronde	Me : 10h - 12h . Sa 9h - 12h et 13h - 17h Jours fériés : 9h - 12h	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi - Dimanche
ETAMPES	15-17 rue de la Butte de Corbières -ZI d'Etampes	Lu Ma Me Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Jeudi
ETRECHY	Rue des Aunettes	Lu Me Ve : 10h - 12 ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Dim et jours fériés : 9h - 12h	Mardi et jeudi
LE COUDRAY MONTCEAUX	RN7 - Direction Fontainebleau Complexe sportif D. DOUILLET	Lu Ma Je Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Mercredi
LARDY	Rue Jacques Cartier	Lu Me Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Jours fériés : 9h - 12h	Mardi, jeudi et dimanche
MILLY LA FORET	ZI Le Chenets	Lu au Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	
MORANGIS	Voie du Cheminet	Lu au Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	
MONTGERON	Place Mireille Valeau	Lu Ma Je : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Mercredi et Vendredi
MOIGNY SUR ECOLE	Rue des Rimberts	Du Ma à Vn : 10h à 13h Sa et Di 9h - 13h	Lundi et jours fériés
NOISY SUR ECOLE	Rue du Pont de l'Arcade	Me : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h Di et jours fériés : 9h - 12h	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
NOZAY	RD 59 Chemin des bœufs	Lu Me Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Mardi et jeudi
RIS ORANGIS	Rue Paul Langevin	Lu Ma Je Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Mercredi
SACLAS	Rue de la Gare	Lu Je Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Mardi et mercredi
SAINT GERMAIN LES ARPAJON	Rue des 50 Arpents	Lu Ma Je : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Mercredi et Vendredi
SAINT MICHEL SUR ORGE	Rue Diderot Techniparc	Lu Ma Je Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Mercredi
SAINT PIERRE DU PERRY	Route du Golf	Lu Me Je Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	Mardi
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	13 rue Paul Langevin	Du Lu au Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	-
VERT LE GRAND	Route de Braseux	Lu au Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 17h Di et jours fériés : 9h - 12h	-
VIGNEUX SUR SEINE	Chemin Port Courcel	Du Ma au Ve : 10h - 12h ; Sa 9h - 12h et 13h - 18h Di et jours fériés : 9h - 12h	Lundi

Annexe C: Particulier et Professionnels

Pour les usagers « particuliers », une limitation de passage est appliquée sur le territoire du SIREDOM. La limite est fixée à ***40 passages l'année.***

Elle fera l'objet d'une révision chaque année par délibération du comité syndical du SIREDOM.

Pour les usagers « professionnels », Le règlement en vigueur au 1^{er} janvier 2020, instaure un accès payant sur la base d'un forfait au passage, limité à 5m3 par passage.

Pour l'année 2020, ce tarif en vigueur est de ***30 euros par passages.***

Il fera l'objet d'une révision chaque année par délibération du comité syndical du SIREDOM.

Annexe D: déchets acceptés « particulier »

Type de déchet	Déchets acceptés
BATTERIES	<ul style="list-style-type: none"> • Batteries automobiles ou batteries de véhicule électrique (chariot élévateur, etc.)
TOUT VENANT VALORISABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Polystyrène • Plastiques (jouets, mobilier de jardin,...) • Bois non mobilier et faisant moins d'1m50 • Tissus et tapis non récupérables par la filière de vêtements
TOUT VENANT ENFOUISSABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Plâtre mélangé aux gravats • Bois faisant plus d'1m50 • Troncs et souches • DEEE démantelés et circuits informatique • Lampes à filament et halogènes • Carton souillé • Pneus vélos • Tout déchet non dangereux accepté en déchèterie et qui ne s'intègre pas à une autre filière de valorisation
MEUBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Tout meuble ou partie de meuble • Literie, sommier
CARTON	<ul style="list-style-type: none"> • Carton FERMER IMPERATIVEMENT LA BENNE LE SOIR
DEEE Écrans et PC portables	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel intact
DEEE « Blanc » Gros électroménager (appareils encombrants)	<ul style="list-style-type: none"> • Frigo, congélateur, clim, cave à vin, lave-linge, sèche-linge, chauffe-eau...
DEEE « PAM »	<ul style="list-style-type: none"> • Cafetière, aspirateur, rasoir électrique, téléphone,...
TUBES et lampes	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets propres et intact (tubes néon,...) A L'ABRI DE LA PLUIE
DÉCHETS VERTS	<ul style="list-style-type: none"> • Tontes et tailles, sans sac (sauf papier)

METAUX	<ul style="list-style-type: none"> • tout déchet avec une majorité de métal (cuisinières à gaz,...)
HUILES MOTEURS et hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • Huiles en contenant type bidon plastique
PILES et petits accus	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours propres et secs ET A L'ABRI DE LA PLUIE
PNEUS	<ul style="list-style-type: none"> • Propres et secs, non peints, non jantés, non lacérés
VÊTEMENTS/ CHAUSSURES	<ul style="list-style-type: none"> • Propres et secs, non déchirés, non lacérés
GRAVATS	<ul style="list-style-type: none"> • Parpaings, porcelaine, faïence sans robinetterie
PLATRE	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de plâtre pur, plaques de BA13, sacs de plâtre,
DDS	<ul style="list-style-type: none"> • radiographies, • consommables informatiques (cartouches d'encre, bidons...) • solvants, peintures, vernis, colles, graisses, • acides, bases • thermomètres à mercure, • aérosols, • phytosanitaires, • huiles minérales, • chlorates, nitrates, • produits de laboratoire, • produits non identifiés • bouteilles de gaz et extincteurs vides

Annexe E: déchets acceptés « collectivité »

Type de déchet	Déchets acceptés
BATTERIES	<ul style="list-style-type: none"> • Batteries automobiles ou batteries de véhicule électrique (chariot élévateur, etc.)
TOUT VENANT VALORISABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Polystyrène • Plastiques (jouets, mobilier de jardin,...) • Bois non mobilier et faisant moins d'1m50 • Tissus et tapis non récupérables par la filière de vêtements
TOUT VENANT ENFOUISSABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Plâtre mélangé aux gravats • Bois faisant plus d'1m50 • Troncs et souches • DEEE démantelés et circuits informatique • Lampes à filament et halogènes • Carton souillé • Pneus vélos • Tout déchet non dangereux accepté en déchèterie et qui ne s'intègre pas à une autre filière de valorisation
MEUBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Tout meuble ou partie de meuble • Literie, sommier
CARTON	<ul style="list-style-type: none"> • Carton FERMER IMPERATIVEMENT LA BENNE LE SOIR
TUBES et lampes	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets propres et intact (tubes néon,...) A L'ABRI DE LA PLUIE
DÉCHETS VERTS	<ul style="list-style-type: none"> • Tontes et tailles, sans sac (sauf papier)
METAUX	<ul style="list-style-type: none"> • tout déchet avec une majorité de métal (cuisinières à gaz,...)
HUILES MOTEURS et hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • Huiles en contenant type bidon plastique

PILES et petits accus	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours propres et secs ET A L'ABRI DE LA PLUIE
PNEUS	<ul style="list-style-type: none"> • Propres et secs, non peints, non jantés, non lacérés
VÊTEMENTS/ CHAUSSURES	<ul style="list-style-type: none"> • Propres et secs, non déchirés, non lacérés
GRAVATS	<ul style="list-style-type: none"> • Parpaings, porcelaine, faïence sans robinetterie
PLATRE	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de plâtre pur, plaques de BA13, sacs de plâtre,...
DDS	<ul style="list-style-type: none"> • radiographies, • consommables informatiques (cartouches d'encre, bidons...) • solvants, peintures, vernis, colles, graisses, • acides, bases • thermomètres à mercure, • aérosols, • phytosanitaires, • huiles minérales, • chlorates, nitrates, • produits de laboratoire, • produits non identifiés • bouteilles de gaz et extincteurs vides

Annexe F: déchets acceptés Professionnels

Type de déchet	Déchets acceptés
BATTERIES	<ul style="list-style-type: none"> • Batteries automobiles ou batteries de véhicule électrique (chariot élévateur, etc.)
TOUT VENANT VALORISABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Polystyrène • Plastiques (jouets, mobilier de jardin,...) • Bois non mobilier et faisant moins d'1m50 • Tissus et tapis non récupérables par la filière de vêtements • Tout meuble ou partie de meuble faisant moins d'1m50 pour les professionnels non équipés de la carte « éco-mobilier » •
TOUT VENANT ENFOUISSABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Plâtre mélangé aux gravats • Bois faisant plus d'1m50 • Tout meuble ou partie de meuble faisant plus d'1m50 pour les professionnels non équipés de la carte « éco-mobilier » • Troncs et souches • DEEE démantelés et circuits informatique • Lampes à filament et halogènes • Carton souillé • Pneus vélos • Tout déchet non dangereux accepté en déchèterie et qui ne s'intègre pas à une autre filière de valorisation
MEUBLES (uniquement pour les professionnels équipés d'une carte « éco-mobilier »)	<ul style="list-style-type: none"> • Tout meuble ou partie de meuble • Literie, sommier
CARTON	<ul style="list-style-type: none"> • Carton FERMER IMPERATIVEMENT LA BENNE LE SOIR
TUBES et lampes	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets propres et intact (tubes néon,...) A L'ABRI DE LA PLUIE
DÉCHETS VERTS	<ul style="list-style-type: none"> • Tontes et tailles, sans sac (sauf papier)
METAUX	<ul style="list-style-type: none"> • tout déchet avec une majorité de métal (cuisinières à gaz,...)

HUILES MOTEURS et hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • Huiles en contenant type bidon plastique
PILES et petits accus	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours propres et secs ET A L'ABRI DE LA PLUIE
VÊTEMENTS/ CHAUSSURES	<ul style="list-style-type: none"> • Propres et secs, non déchirés, non lacérés
GRAVATS	<ul style="list-style-type: none"> • Parpaings, porcelaine, faïence sans robinetterie
PLATRE	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de plâtre pur, plaques de BA13, sacs de plâtre,...
DDS	<ul style="list-style-type: none"> • radiographies, • solvants, peintures, vernis, colles, graisses, • acides, bases • thermomètres à mercure, • aérosols, • phytosanitaires, • huiles minérales, • chlorates, nitrates, • produits de laboratoire, • produits non identifiés • bouteilles de gaz et extincteurs vides